



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°637) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE COUPERIN, A
MADAME DANIELLE THIRIOT, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-479
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de Madame Danielle THIRIOT, domiciliée 2 place Diderot, 94300 Vincennes, pour s'entraîner seule à l'orgue, dans la salle Couperin, les lundis 25 novembre, 2 et 9 décembre 2019, 13, 20 et 27 janvier, 3 février, 9, 16, 23 et 30 mars 2020 de 11 h à 12 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Danielle THIRIOT, domiciliée 2 place Diderot, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, pour un montant de 120 € TTC (cent vingt euros) pour les frais de location, afin de s'entraîner seule à l'orgue, dans la salle Couperin, les lundis 25 novembre, 2 et 9 décembre 2019, 13, 20 et 27 janvier, 3 février, 9, 16, 23 et 30 mars 2020 de 11 h à 12 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET